REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail



Arrêté n° 2 4 7 / MENA/DRH du 05 AOUT 2024

Portant mutation des enseignants de CAFOP à l'issue des assises de la Commission Nationale de Mutation 2024.

## LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABÉTISATION.

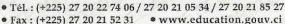
- la Constitution ; Vu
- la loi n°95-1696 du 07 septembre 1995 relative à l'Enseignement, telle que modifiée par Vu la loi n°2015-635 du 17 septembre 2015;
- la loi 2023-892 du 23 novembre 2023 portant Statut Général de la Fonction Publique; Vu
- le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant Modalités communes d'application du Statut Vu Général de la Fonction Publique ;
- le décret n°93-609 du 02 juillet 1993, portant modalités particulières d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant Institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- le décret n°2021-456 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation;
- le décret n°2023-813 du 16 octobre 2023 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- le décret n°2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des Membres du Vu Gouvernement, tel que modifié par le décret n°2023-1023 du 27 décembre 2023 ;
- le décret n°2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des membres du Gouvernement:
- l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- l'arrêté n°0042/MENET-FP/DRH du 14 avril 2017 portant création, attributions et fonctionnement de la Commission Nationale de Mutation des Personnels Enseignants et d'Encadrement;
- les résultats des travaux de la Commission Nationale de Mutation des Personnels Enseignants et d'Encadrement (EXEAT) session 2024,

Considérant les nécessités de service,

## ARRETE:

Article 1er: les Personnels Enseignants de CAFOP dont les noms suivent sont mutés conformément au tableau ci-dessous :





République de Côte d'Ivoire

République de Côte d'Ivoire

REPRODUCTION INTERDITE

Arrêté n° 2 4 7 /MENA/DRH du 05 AOUT 2024

**DISCIPLINE: PSYCHO-PEDAGOGIE** 

N°	MLE	NOM ET PRENOMS	EMPLOI		STRUCTURE D'ACCUEIL
1	327655H	SEKONGO DONAFO GERMAIN	PROF. DE CAFOP	CAFOP ODIENNE	CAFOP KATIOLA

**TOTAL PSYCHO-PEDAGOGIE: 1** 

**TOTAL GENERAL: 1** 

Article 2 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la rentrée scolaire 2024-2025 sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Article 3 : Le Directeur des Ressources Humaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A man	liations	
THERE	HEAT PARTIES	

MENA/CAB	01
IGEN	01
DRH/SDPPP	01
DRH/ARCHIVES	01
DRENA	41
INTERESSE(E)	01

